



LA REFORME DE LA PROCEDURE DE DIVORCE

22 avril 2021 – 17h30 / 20h30

Cette formation se tiendra uniquement en visio-conférence

Animée par

Elodie MULON

Avocat au Barreau de Paris, Présidente de l'IDFP,
Ancien membre du Bureau du CNB, Présidente du CALIF, AMCO

Carine DENOIT BENTEUX

Avocat au Barreau de Paris, Ancienne Présidente de la Commission
Textes du CNB, AMCO, Médiatrice, membre du CA de l'IDFP

Guillaume BARBE

Avocat au Barreau de Paris, membre du CA de l'IDFP,
Ancien secrétaire de la Conférence

*Cette formation consacrée à la réforme de la procédure de divorce
ainsi qu'à un focus sur la procédure participative de mise en état,
a pour objectif de vous rendre opérationnels
sur ces sujets, après ces quelques semaines d'entrée en vigueur*

**Formation validée au titre de la formation
professionnelle continue**

INSCRIPTION

Adhérent IDFP : 25 €ttc (20,83€ht)

Non adhérent IDFP : 50€ttc (41,66€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 30€ttc (25,00€ht)

Elèves avocats: gratuit (vous inscrire directement sur idfp@institut-dfp.com)

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.22.04.2021

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS
(En indiquant vos coordonnées complètes)



www.institut-dfp.com

l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques